REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le jeudi 26 juin 2025

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 7
Procuration :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY, Marie-Hélène VAUX et Messieurs Bernard RIEU, Vincent MARTINEZ, Didier FRANÇOIS, Laurent FRANÇOIS

Représentés :

Absents : Thierry EVEILLEAU

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil,
Odile PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 7

Quorum : 7/5 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 15

Ordre du jour de la séance

Désignation d'un secrétaire de séance
Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière séance
Personnel temporaire saisonnier 2025
ARRU promesse de bail emphytéotique
SMEG modifications des statuts
Questions diverses

2025-33- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2025
Le procès-verbal du 27 mai 2025 n'appelle aucune observation
Approuvé à l'unanimité

2025-34- PERSONNEL TEMPORAIRE SAISONNIER 2025
Afin de renforcer le service technique de la commune, il est proposé au conseil municipal de permettre l'embauche de 4 jeunes du village pour des emplois saisonniers durant la période estivale.
Adopté à l'unanimité

Voté à l'unanimité

2025-35- ARRU PROMESSE DE SIGNATURE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

L'association ARRU (Association Recyclerie Ressourcerie de l'Uzège) est installée depuis plusieurs années à Montaren dans un local privé qu'ils doivent quitter en 2026.
Les responsables de l'association ont le projet de construire un bâtiment sur un terrain appartenant à la commune de Vallabrix. La commune devrait consentir à mettre à disposition une parcelle située près du hangar du CSI, dans le cadre d'un bail emphytéotique.
Voté à l'unanimité

2025-36- SMEG MODIFICATIONS DES STATUTS

En date du 20/05/2025, le conseil syndical du SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) a accepté à l'unanimité la modification de ses statuts.
Le changement de dénomination du Syndicat à l'initiative de la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie avec pour objectif de générer de la visibilité au niveau national.
Nouvelle dénomination : Territoire d'Energie GARD-SMEG ;
Apporter des précisions sur les articles des présents statuts ;
Envisager la possibilité d'activités complémentaires
Les nouveaux statuts entreront à vigueur à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.
Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Voirie communale des travaux de goudronnage sont prévus chemin des Liquières
- ✓ Projet sur parcelle communale de plantes aquatiques et aromatiques. Ce projet, mené par un particulier, pourrait se faire sur une parcelle communale à définir ainsi que les conditions de la mise à disposition d'une parcelle.

La séance est levée à 20 heures.

La secrétaire de séance,
Odile PERNIN-VIDAL

MAIRIE DE VALLABRIX (Gard)

Le Maire,
Bernard RIEU